



Conseil économique et social

Provisoire
5 octobre 2010
Français
Original : anglais

Session de fond de 2010

Débat consacré aux activités opérationnelles

Compte rendu analytique provisoire de la 32^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 13 juillet 2010, à 15 heures

Président : M. Soborun (Vice-Président). (Maurice)

Sommaire

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions
(*suite*)

d) Programme à long terme d'aide en Haïti

Les rectifications au présent compte rendu doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum et être également portées sur un exemplaire du compte rendu. Il convient de les adresser, *une semaine au plus tard à compter de la date du présent document*, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza.

10-44736X (F)



Merci de recycler

En l'absence de M. Ali (Malaisie), M. Soborun (Maurice), Vice-Président, prend la présidence.

La séance est ouverte à 17 h 15.

Questions de coordination, questions relatives au programme et autres questions (suite)

d) Programme à long terme d'aide en Haïti (E/2010/CRP.5)

Introduction

1. **M. McNee** (Canada) présente le rapport sur l'action du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti (E/2010/CRP.5) suite à la visite du Groupe en Haïti du 16 au 19 juin 2010. L'orateur mentionne les réunions antérieures sur Haïti tenues à la suite du tremblement de terre dévastateur survenu à la mi-janvier 2010, en particulier la Conférence internationale des donateurs pour un nouvel avenir en Haïti, organisée à New York le 31 mars 2010, et le Sommet mondial pour l'avenir d'Haïti, tenu le 2 juin 2010 à Punta Cana, en République dominicaine, ainsi que les réunions préparatoires organisées à Santo Domingo et Fort-de-France et la Conférence ministérielle tenue à Montréal en janvier 2010. La visite du Groupe avait pour objectif d'examiner comment la situation économique et sociale a évolué sur le terrain et comment l'aide internationale fournie au pays favorise le passage du redressement à la reconstruction. Le Groupe a eu l'honneur durant sa visite de rencontrer le Président René Préval et le Premier Ministre Jean-Max Bellerive, ainsi que d'autres ministres.

2. La transition du pays à travers tous les stades des secours, du relèvement et de la reconstruction ne suit pas un itinéraire linéaire net. L'ampleur et la concentration des effets dévastateurs ont été sans précédent, et le nombre de sinistrés considérable. Une aide humanitaire généralisée et constante est toujours nécessaire à l'heure où le redressement est lent et où la reconstruction en est seulement à sa phase de planification. On déplore 1,6 million de personnes déplacées dans leur propre pays réparties dans 1 342 camps. Cette situation suscite des préoccupations quant à la viabilité des moyens de subsistance des populations touchées, en particulier à l'approche de la saison des cyclones. Cette situation difficile exige que les Nations Unies renforcent leur rôle de chef de file et leur coordination à l'appui du Gouvernement d'Haïti à tous ces stades. L'ONU jouit d'une collaboration

étroite avec le Gouvernement d'Haïti ainsi qu'avec l'ensemble des communautés humanitaires et de développement et a un rôle crucial à jouer dans les activités de plaidoyer pour les activités de redressement et dans la mobilisation de tous les acteurs internationaux. Le rôle de premier plan de l'ONU à l'appui des efforts du Gouvernement d'Haïti contribuera grandement à accélérer les progrès et à éviter la stagnation des efforts préjudiciable à la stabilité et au développement de long terme du pays.

3. On a fait entendre clairement au Groupe, durant sa visite, que les élections à venir sont une source de préoccupation. De l'avis de nombreux acteurs, le climat électoral est essentiel au relèvement durable ainsi qu'au processus de reconstruction pour l'année à venir. Les ambitions et aspirations politiques atteindront un niveau jamais atteint dans un environnement où s'ouvrent de nouvelles grandes sources de financement international. Le Groupe préconise ainsi un plus haut degré de responsabilité de la part de tous les acteurs de manière à conduire le processus électoral vers une issue positive et à prévenir toute désorganisation dans le relèvement et la reconstruction.

4. La Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti a commencé à se réunir, témoignant ainsi d'une volonté commune de la part de nombreux partenaires d'avancer de manière coordonnée et transparente. Le Groupe espère que la Commission ne privilégiera pas seulement l'approbation des projets mais offrira également un forum de réflexion stratégique sur le processus de reconstruction. La Commission doit appuyer les priorités de développement national, financées soit par le Fonds de reconstruction d'Haïti soit par les autres voies bilatérales et multilatérales. Le Fonds a également commencé à se réunir, mais malheureusement très peu de contributions ont été à ce jour annoncées pour celui-ci. Il importe que la complexité de ces mécanismes ne ralentisse pas la fourniture de l'aide à la reconstruction du pays ni ne compromette les principes régissant l'efficacité de l'aide établis à l'occasion des réunions des donateurs. Le Groupe recommande que les autorités haïtiennes ainsi que leurs partenaires de développement ne ménagent aucun effort pour assurer un fonctionnement efficace de la Commission et du Fonds, en garantissant au mieux que les fonds reçus produiront des résultats concrets.

5. Tous les acteurs, dont les organisations non gouvernementales, doivent agir en coordination au sein du Plan gouvernemental d'action pour la reconstruction et le développement d'Haïti et utiliser le portail du suivi de l'aide créé par le Gouvernement haïtien et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), qui assurera la transparence de l'aide au développement et encouragera le renforcement des institutions nationales.

6. L'appareil d'État haïtien et son personnel ont été très gravement touchés par le tremblement de terre. Les fonctionnaires de divers ministères partagent actuellement les rares locaux qui subsistent pour assurer la continuité des services. L'aide internationale doit veiller à ne pas tenir les structures nationales à l'écart. Haïti est à la croisée des chemins : d'importants financements ont été promis pour la reconstruction et les conditions sont aujourd'hui réunies d'un développement réel, organisé et à long terme de l'appareil d'État, occasion qu'il convient de saisir. De même, les ministères doivent être étroitement impliqués dans l'action de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et présenter des projets au Fonds, ce qui accroîtra l'appropriation par les Haïtiens de leur propre développement.

7. La Commission et le Fonds peuvent également fixer un certain pourcentage de projets et de financement que les autorités haïtiennes seraient chargées d'exécuter directement. Le recours systématique et de longue date aux ONG pour mettre en œuvre les projets doit céder progressivement la place à des mesures de renforcement des capacités d'Haïti, condition de la pérennité des activités de développement. Le Groupe est conscient qu'il est difficile de décentraliser les structures et services publics jusque-là quasi inexistantes. Au-delà de la déconcentration des services administratifs, la construction d'infrastructures est un préalable au dynamisme économique, tout comme la création de nouvelles institutions d'enseignement supérieur et de structures médicales. Les personnes déplacées dans leur propre pays qui ont quitté Port-au-Prince après le tremblement de terre ont commencé à revenir, occasionnant ainsi une charge supplémentaire pour la capitale déjà éprouvée. Des mesures spécifiques doivent privilégier la décentralisation comme priorité des politiques de développement, et les organisations internationales doivent renforcer leur présence dans les provinces en aide aux acteurs locaux. Un déséquilibre

subsiste également entre la pénurie des ressources intérieures en termes de préparation aux catastrophes et le gros afflux de ressources internationales au titre des secours.

8. Le Groupe a constaté une coopération étroite entre les organisations internationales actives au sein des groupes du système humanitaire, chacun appuyé par un partenaire du système des Nations Unies ou l'Organisation internationale pour les migrations. Le Groupe a également constaté le besoin de resserrer la collaboration entre ces différents groupes. Le Groupe préconise le rôle prédominant des Nations Unies lors du passage du redressement à la reconstruction. De même, le Groupe demande instamment à tous les pays qui ont annoncé l'affectation de fonds à la reconstruction d'Haïti d'apporter leur contribution immédiatement et de façon durable.

Débat général

9. **M. Voltaire** (Haïti) exprime la gratitude du Gouvernement haïtien au Conseil économique et social ainsi qu'au Groupe consultatif ad hoc sur Haïti pour leurs précieuses solidarité et action à l'appui d'Haïti dont les besoins aujourd'hui se font sentir. Le rapport du Groupe a examiné à bon escient les nombreuses difficultés auxquelles Haïti est confronté, y compris celles qui remontent à une période antérieure au tremblement de terre dévastateur de janvier 2010. Le Gouvernement d'Haïti appuie la proposition visant à renouveler le mandat du Groupe car celui-ci formule des recommandations précieuses et faisant autorité sur les stratégies de développement de long terme en vue du relèvement et de la stabilité du pays.

10. **M. Errázuriz** (Chili) dit que la délégation du Chili souhaite souligner la nécessité pour le Gouvernement et le peuple d'Haïti de poursuivre leur appropriation du processus de développement. La réussite de la stratégie de reconstruction de long terme sera à terme déterminée par la capacité nationale de fournir des services stables. Un état de sécurité durable constituera également une mesure de l'amélioration de la qualité de la vie.

11. La stabilité politique, notamment la tenue d'élections démocratiques, est essentielle pour fonder la légitimité politique nécessaire à la reconstruction. La gestion efficace de l'aide internationale, prévenant tout chevauchement des mécanismes existants, constitue également une composante majeure. Le Plan d'action

du Gouvernement haïtien pour le relèvement et le développement d'Haïti ainsi que la mise en place de la Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti, coprésidée par le Premier Ministre Bellerive et l'ancien Président des États-Unis, M. Bill Clinton, marquent tous les deux des étapes majeures dans ce sens. L'orateur affirme également que l'action du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti continuera d'améliorer les contributions du Conseil à l'aide de la communauté internationale à Haïti.

12. **M^{me} Dunlop** (Brésil) dit que, six mois après le tremblement de terre, la situation sur le terrain demeure gravissime en Haïti. La Conférence des donateurs organisée en mars 2010 a été un signe prometteur d'engagement national pour la reconstruction. Le Brésil a rapidement décaissé sa contribution qu'il a annoncée lors de la conférence et prône la concrétisation des autres engagements.

13. La délégation du Brésil, dit l'oratrice, appuie la vision du Premier Ministre M. Bellerive d'un pays stable doté d'institutions plus fortes et décentralisées et estime que l'ONU doit jouer un rôle majeur dans cette reconstruction. Cela suppose de coordonner l'aide internationale et de façonner la transition d'une aide humanitaire de court terme vers le développement de long terme.

14. La Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti joue un rôle unique à l'appui de la stabilité et de l'état de droit. Par ailleurs, elle se heurte à des difficultés exceptionnelles nécessitant un surcroît de ressources politiques, humaines et matérielles. Le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil a prévu une action de plaidoyer et un dialogue sur l'action des Nations Unies en Haïti, et pourrait maintenir Haïti au centre des priorités de la communauté internationale. L'oratrice préconise un renouvellement du mandat du Groupe qui serait à la hauteur des nouvelles circonstances entraînées par le tremblement de terre.

15. La Commission intérimaire pour la reconstruction d'Haïti et le Fonds de reconstruction d'Haïti aideront les donateurs internationaux à concrétiser leurs promesses, la Commission en particulier assurant la coordination des fonds. Les initiatives d'aide doivent avoir trois objectifs fondamentaux : prompt amélioration des conditions sociales via des projets à exécution rapide; promotion de la stabilité via la réforme des secteurs de la justice et de la sécurité; et

consolidation des assises du développement de long terme via le renforcement de l'administration publique et du capital humain.

16. L'oratrice exhorte tous les acteurs en Haïti à promouvoir la stabilité politique dans le pays, y compris via les élections législatives prévues en novembre 2010. Les efforts collectifs doivent être guidés par la coordination, la cohérence et la participation de long terme, ainsi que par l'adhésion au Plan d'action du Gouvernement pour le relèvement et le développement d'Haïti.

17. **M. Gutiérrez** (Pérou) dit que la mission du Groupe consultatif ad hoc, dont le Pérou est membre, prévoit d'offrir des conseils sur les stratégies de développement, de garantir la cohérence et la viabilité de l'aide internationale à la réduction de la pauvreté, et de prévenir tout chevauchement entre les mécanismes d'aide. La première difficulté pour le Groupe, lors du passage du redressement à la reconstruction, consiste à remplir ce mandat avec l'urgence voulue.

18. La récente visite du Groupe en Haïti lui a permis de se faire une image plus réaliste de la situation sur le terrain. L'orateur souligne la nécessité pour toutes les initiatives d'aide, y compris celles des Nations Unies, des gouvernements et de la société civile, de s'aligner sur les priorités nationales énoncées dans le Plan d'action du Gouvernement haïtien pour le redressement et le développement national. La coopération entre les Nations Unies et le Gouvernement haïtien est essentielle à cet égard.

19. La Conférence des donateurs organisée en mars 2010 a souligné combien il importe d'utiliser les fonds conformément aux principes de l'appropriation du programme par le pays. Étant donné le grand nombre d'ONG intervenant en Haïti, l'orateur propose de demander aux pays l'origine de ces organisations d'administrer cette coopération et de collaborer avec le Gouvernement haïtien afin d'assurer que les activités des ONG sont conformes au plan de reconstruction nationale.

20. La délégation du Pérou est consciente des efforts du Gouvernement d'Haïti visant à établir la stabilité politique et à concrétiser le redressement économique. La coopération internationale doit appuyer ces efforts via la promotion du renforcement des capacités nationales, y compris par des incitations au maintien des capacités à long terme.

21. L'ampleur des dégâts causés par le tremblement de terre nécessite des mesures de sécurité plus fortes ainsi qu'une politique du logement qui atténue la vulnérabilité de la population à la considérable pénurie d'habitations. L'action infatigable de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti a grandement contribué à maintenir la paix et à mettre en œuvre le processus de reconstruction ainsi qu'à renforcer les capacités institutionnelles du Gouvernement.

22. L'action du Groupe consultatif demeurera essentielle pour rendre compte de l'évolution de la situation en Haïti au Conseil, et le Pérou restera pleinement attaché à sa participation à ces efforts.

23. **M. Lazarte** [Organisation internationale du Travail (OIT)] dit que l'aide aux politiques économiques et aux programmes de reconstruction en mesure de créer des emplois dans un environnement respectueux des normes de travail décent doit jouer un rôle central dans les efforts de reconstruction et dans la formation d'un nouveau modèle de développement pour Haïti. Ainsi, l'OIT exhorte la communauté des donateurs à allouer les ressources voulues à l'aide technique requise pour mettre en place de nouveaux mécanismes institutionnels et opérationnels, inscrivant les droits des travailleurs, la protection sociale et l'instauration d'un travail décent en tête des préoccupations de la communauté internationale. Avant même le tremblement de terre, le marché du travail était extrêmement limité en Haïti, près de 55 % de la population active étant alors au chômage. La majorité des travailleurs étaient extrêmement pauvres et nombreux sont ceux qui étaient employés dans des professions non qualifiées ou dangereuses. L'emploi informel a dominé et plus de 80 % de la population active ayant un emploi dans l'industrie et le commerce participaient à l'économie informelle.

24. Le tremblement de terre a eu un impact considérable sur les biens matériels et l'existence des populations, en particulier en affectant l'emploi, les revenus et les moyens de subsistance. La catastrophe a désorganisé le marché du travail, fragilisé les systèmes et établissements de formation, provoqué une hausse des activités du secteur informel non viable, et aggravé les conditions de travail ainsi que la situation des droits des travailleurs. Les groupes vulnérables ont été particulièrement affectés. Avant la catastrophe, 1,8 million de personnes bénéficiaient de l'aide alimentaire et plus de 40 % souffraient de malnutrition

et de faim chroniques, situation qui s'est considérablement détériorée après le tremblement de terre. La majorité des structures responsables des groupes vulnérables ont été incapables de réagir. Les ressources humaines, matérielles et financières manquent dans le secteur des affaires sociales. Les victimes du tremblement de terre déposent souvent leur candidature au bénéfice de l'aide après les délais fixés. Les effets conjugués de l'impact du tremblement de terre, des déplorables conditions environnementales et socio-économiques d'avant le catastrophe et des incidences prévisibles des manifestations climatiques récurrents en Haïti, ont entravé la capacité des groupes les plus vulnérables de se relever à court terme et de reconstruire leurs moyens de subsistance ou d'avoir accès aux prestations sociales, les condamnant ainsi à une dépendance durable à l'aide humanitaire. La pauvreté, la vulnérabilité et la faible capacité institutionnelle de redressement exacerbent les tensions sociales.

25. Les travailleurs haïtiens ont besoin d'emplois durables à long terme susceptibles de leur permettre de façonner leur avenir et de reconstruire leur vie. L'investissement public est nécessaire pour créer les emplois et développer les services sociaux et l'éducation de qualité à tous les niveaux. Cela implique une approche globale à multiples facettes : créer des emplois d'urgence et des sources de revenus; optimiser l'impact de la reconstruction sur la création d'emplois durables; faciliter la création d'emplois durables dans le secteur privé, l'accent étant mis sur les PME du secteur informel; introduire de nouvelles technologies et créer des emplois verts; agir sur la base de politiques d'emploi volontaristes, une attention particulière étant mise sur la création d'emplois pour les jeunes; être soucieux du bien-être des populations vulnérables et mettre progressivement en place une protection sociale minimale de base; promouvoir le dialogue social à tous les stades de la reconstruction; garantir le respect des principes et droits fondamentaux ainsi que des normes internationales du travail, à partir du processus de reconstruction; enfin, développer les capacités des partenaires sociaux.

26. Au lendemain du tremblement de terre, l'OIT a investi des ressources considérables pour intervenir en Haïti, en commençant par la première phase humanitaire. Elle a collaboré avec le Gouvernement, les partenaires sociaux, le système des Nations Unies et la communauté internationale, et s'est mobilisée pour

analyser l'impact de la catastrophe sur les moyens de subsistance du peuple haïtien. La création d'emplois ne découle tout simplement pas de la reconstruction et de la croissance économique résultant des premiers efforts de redressement. Elle doit en revanche être fixée comme un objectif explicite et plus que jamais présent relevant des efforts de reconstruction et de redressement de court terme vers le développement de long terme.

27. **M. Zinsou** (Bénin) dit avoir visité Haïti en février 2010 puis en juin en tant que membre du Groupe consultatif ad hoc sur Haïti. La situation dans ce pays est devenue plus complexe et il importe de tenir compte de la réalité sur le terrain dans la planification et l'offre d'une aide appropriée aux besoins du pays. L'orateur demande instamment que la communauté internationale associe les Haïtiens de la diaspora à la formulation de solutions de long terme aux problèmes d'Haïti.

La séance est levée à 18 h 10.